

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 13 février 2017

Communiqué de presse

FIN DE L'ÉPISODE DE POLLUTION DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

En lien avec l'évolution des conditions météorologiques favorables à une meilleure dispersion des particules en suspension, Atmo Hauts-de-France, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, a annoncé la fin de l'épisode de pollution touchant les départements de la région Hauts-de-France depuis le jeudi 9 février.

Confirmant les prévisions publiées le dimanche 12 février, Atmo Hauts-de-France observe avec une baisse des niveaux de particules partout en région.

Aujourd'hui et demain, le niveau d'information et de recommandation pour les PM10 ne sera pas dépassé sur les Hauts-de-France.

Les mesures prises par le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord visant à réduire les émissions de polluants ont été levées ce lundi à 00h.

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

La préfecture rappelle qu'il est souhaitable d'utiliser le covoiturage et les transports en commun, et de favoriser les modes de déplacement doux. Il est également recommandé de maîtriser les consommations énergétiques, liées au chauffage, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

La préfecture invite les usagers de la route à commander leur certificat qualité de l'air « Crit'Air » (ou « pastilles de couleur ») classant les véhicules motorisés (véhicules particuliers, utilitaires légers, poids lourds, bus, cars, autocars et deux-roues motorisés) en 6 catégories selon leur motorisation et leur date de première immatriculation. Elaboré par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, ce dispositif constitue un des éléments de mise en œuvre des mesures de lutte contre la pollution en donnant des avantages de circulation aux véhicules les moins polluants et en limitant l'utilisation des voitures les plus polluantes lors des pics de pollution afin de réduire au maximum les émissions.

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo) www.atmo-hdf.fr.